

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 FEVRIER 2011 A 20H 30

Présents : M. Daniel PERSONNAZ, Mme Monique ROBERT, M. Jean CIMAZ, M. Régis BISON, M. Jean-Luc BOYER, M. Bernard GEENEN, Mme Séverine TERMIGNON, M. Jérémy TRACQ.

Absents : Mlle Magali DURAND, représentée, pouvoir à M. M. Jean-Luc BOYER.
M. Grégory PERSONNAZ, représenté, pouvoir à Mme Séverine TERMIGNON.

Secrétaire de séance : M. Jean CIMAZ.

ORDRE DU JOUR :

I - INFORMATIONS.

II - DELIBERATIONS :

- 1) **Avance sur subvention marathon.**
- 2) **Autorisation d'engagement et mandatement des dépenses.**
- 3) **Convention commande groupée de transport Bessans/Bonneval.**
- 4) **Décision budgétaire modificative.**
- 5) **Avenant au marché du pont du Villaron (Lot n°1 : palplanches/Entreprise Maïa Fondations).**
- 6) **Marché de maîtrise d'œuvre : mise en séparatif autour de la chapelle St Sébastien.**
- 7) **Nouvelle localisation des protections des « Glaires du Vallon ».**
- 8) **Financement de l'Office du Tourisme Intercommunal.**

III - VOTE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2010.

IV - DROIT(S) DE PREEMPTION.

V - QUESTIONS DIVERSES.

I - INFORMATIONS.

1) Xavier Feuillant, Directeur de Station, présente au Conseil Municipal son activité et les actions engagées depuis une année résumées à travers les points suivants :

- Actions sur le fonctionnement « Ski de Fond » (organigramme, recrutement, ouverture station, nouveau tracé, nouveau plan, nouvelle signalétique provisoire, dossiers de financement et subventions....).
- Actions managériales (gestion des missions, des heures, des objectifs, des anomalies, mise en place des mesures de sécurité et de protection des personnes ainsi que des actions de formation).
- Participation et relations régulières avec des organismes ou entités extérieurs, pour le bon fonctionnement de la station et la préparation des événements, tels que Savoie Nordique, Nordic France, Eurolopett, la CCHMV et les stations voisines.
- Action économique pour un meilleur suivi financier (bons de commande, analyse des ratios, renégociation de tarifs et contrats, recherche de nouveaux fournisseurs, partenariats).
- Travail sur le développement (veille sur l'évolution de la clientèle et les nouvelles tendances de consommation, contacts avec d'autres fédérations sportives, participation au travail mené par la CCHMV, l'OTI, le Club des Sports, l'ESF, la Bessannaise..., participation et réflexions sur les projets de nouveaux aménagements).

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 02 Février 2011

2) M. le Maire fait part des remerciements reçus suite aux condoléances adressées par la commune pour les décès de Messieurs Jean-Pierre VINCENDET, Laurent VINCENDET, Patrice VINCENDET, de Mme Marie CLAPPIER et de l'épouse de Xavier RICHARD.

3) Pour répondre à une question posée par M. Jean-Luc BOYER lors du dernier Conseil Municipal au sujet de l'élection éventuelle d'un Conseiller Municipal en remplacement de M. Patrice VINCENDET décédé, M. le Maire a interrogé les services compétents de la Sous-Préfecture.

La réponse donnée est la suivante :

« Le code électoral ne prévoit aucune possibilité d'élection (complémentaire) s'il ne manque pas le tiers des Conseillers. Le seul cas où il peut être procédé à des élections est celui où le Maire n'est plus en fonction et où il convient de compléter le Conseil avant de procéder à une nouvelle élection du Maire (article L2122-10 du CGCT). Dans votre situation actuelle il ne peut être envisagé d'organiser des élections ».

4) Des remerciements sont reçus de M. Claude TERRAZ, (qui a animé une conférence sur l'histoire du ski lors du 30ème Marathon International de Ski de Fond de BESSANS) pour l'organisation de l'ensemble de la compétition.

5) Des remerciements sont adressés, par le Conseil Municipal à tous ceux qui ont contribué à la réussite des grands événements du mois de janvier.

6) M. le Maire informe que l'APAVE viendra le 25 février pour effectuer des mesures de contrôle autour du transformateur de l'école (coût estimé à 1370 €) après la construction du mur.

7) Le Conseil Municipal est informé qu'un numéro récent de l'hebdomadaire « La Maurienne » comportait un encart de quatre pages sur « Bessans vu du ciel ».

8) Après la parution du n°1 de « Lô Ptchott» le Conseil Municipal adresse ses félicitations et ses remerciements à toute l'équipe de la commission « Communication, nouvelles technologies ».

9) M le Maire informe qu'une « Convention de Stations Durables » a été signée le 25 janvier entre la CCHMV et divers organismes. Dans cette convention sont inclus 3 dossiers concernant Bessans (zone d'aménagement des Lacs, zone ludique autour des pistes nordiques et installation d'une plateforme web au stade de biathlon).

10) Une réunion à destination des élus, avec l'administration, pour expliquer le futur PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est prévue à Bessans le 17 mars à 18h30.

11) M. le Maire indique qu'il a pu reconstituer les éléments retraçant les gratuités et invitations sur le domaine skiable pendant la saison 2009/2010. Ces informations montrent que le nombre de gratuités et invitations a été très raisonnable.

12) Une subvention exceptionnelle du Conseil Général de 135 000€ a été obtenue pour l'acquisition du « chargeur sur pneus ».

II - DELIBERATIONS :

M. le Maire indique que 8 délibérations sont inscrites à l'ordre du jour. Il propose de rajouter à l'ordre du jour une autre délibération concernant la Restructuration de l'Ecole (marchés SPS et CT). Il est procédé au vote pour l'acceptation d'ajouter cette délibération.

VOTE : Pour 06 ; Contre 04 M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, M. Grégory PERSONNAZ, Mme Séverine TERMIGNON.

1) MARATHON DE BESSANS 2011.

AVANCE SUR SUBVENTION.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le Marathon de Ski de Fond de BESSANS constitue l'un des plus grands rassemblements populaires de ski de fond en SAVOIE.

L'organisation de cette épreuve nécessite la mobilisation de moyens importants pour BESSANS.

Il propose, afin d'honorer les dépenses engagées, de voter une avance de trésorerie de 10 000,00 €, qui sera reprise au Budget Primitif 2011.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **Décide** de voter une avance de 10 000,00 € sur la subvention définitive.

VOTE : Pour : 10.

2) DEPENSES D'INVESTISSEMENT.

AUTORISATION ENGAGEMENT ET MANDATEMENT.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal à la majorité :

Pour : 06 ; Contre : 02 M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND ; **Abstentions : 02** M. Grégory PERSONNAZ, Mme Séverine TERMIGNON.

- ◆ **Autorise** M. le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des Budgets d'Investissement de l'exercice 2010, de la Commune, de l'Eau, des Remontées Mécaniques et du Domaine Nordique, à savoir :

2183	Ecole Numérique	15 000,00
2313-103	Chapelles	10 000,00
2313-108	Bâtiments Communaux	5 000,00
2313-37	Pôle Nordique	20 000,00
2313-41	Ecole	20 000,00
2315-18	Voiries diverses	10 000,00
2315-31	Aménagement Traverse	30 000,00
2315-39	Pont du Villaron	100 000,00
2313-106	S.T.E.P.	440 000,00
2313-107	Collecteurs	220 000,00
2315-107	Paravalanches	20 000,00
2188	Matériel divers (Fond)	5 000,00
	TOTAL	895 000,00

Ces dépenses seront reprises aux Budgets Primitifs de l'exercice 2011.

**3) CONVENTION D'UNE COMMANDE GROUPEE DE TRANSPORT.
BESSANS - BONNEVAL SUR ARC.**

M. le Maire expose à l'assemblée que les Communes de BONNEVAL SUR ARC et BESSANS souhaitent la mise en place d'un service de transport régulier de voyageurs skieurs ou non, entre les stations de BESSANS et BONNEVAL SUR ARC pendant la saison touristique d'hiver 2010/2011, du 06 février au 30 avril 2011.

Il précise que les Maires des deux Communes concernées s'engagent à signer avec les Entreprises de transport retenues, à savoir, TRANSAVOIE et les Taxis BETARD, un marché à hauteur des sommes arrêtées, soit :

- **TRANSAVOIE** du 06 février 2011 au 25 Mars 2011 aux prix unitaires suivants :
 - horaires dimanche avec 3 rotations : 383,68 € HT
 - horaires basse saison avec 4 rotations : 400,13 € HT
 - horaires haute saison : 531,68 € HT
- **Taxis BETARD** du 26 mars 2011 au 09 avril 2011 et du 23 avril au 30 avril 2011 au prix unitaire de 51,41 € TTC le voyage.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire sur les termes de la Convention, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ♦ **Accepte** les termes de la Convention.
- ♦ **Autorise** le Maire à signer la Convention avec la Commune de BONNEVAL SUR ARC.

VOTE : **Pour** : 10.

**4) BUDGET LOTISSEMENT PRE CARCAGNE 2010.
DECISION MODIFICATIVE N°1 .**

M. le Maire propose, compte tenu des réalisations budgétaires, de procéder aux modifications suivantes :

DEPENSES (Investissement)			RECETTES (Investissement)		
1641	Emprunt	350 000,00	1641	Emprunt	350 000,00
	TOTAL	350 000,00		TOTAL	350 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- ♦ **Autorise** la décision modificative n°1.

VOTE : **Pour** : 06 ; **Contre** : 02 M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND,
Abstentions : 02 M. Grégory PERSONNAZ, Mme Séverine TERMIGNON.

Cette délibération est rattachée à la séance du Conseil Municipal du 10 Décembre 2010.

**5) RECONSTRUCTION DU PONT DU VILLARON - LOT N°1 - P ALPLANCHES.
AVENANT N°1 AU MARCHE AVEC L'ENTREPRISE MAIA FONDATIONS.**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le Marché passé avec l'Entreprise MAIA FONDATIONS, pour la Reconstruction du Pont du Villaron, Lot N°1 - Palplanches, pour un montant de 73 206,00 € H.T. soit 87 554,38 € T.T.C.

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 02 Février 2011

Le type de palplanches prévu au marché a du être changé pour pallier aux difficultés d'approvisionnement et maintenir le délai d'exécution.

Les palplanches mises en œuvre sont de caractéristiques et masses volumineuses supérieures, entraînant une incidence sur le tonnage.

Ces modifications nécessitent un Avenant au Marché Lot N°1 - Palplanches, pour un montant de 692,69 € H.T. soit 828,46 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- ◆ **Autorise** M. le Maire à signer l'Avenant N°1 au Marché avec l'Entreprise MAIA FONDATIONS, pour un montant de 692,69 € H.T. € H.T. soit 828,46 € T.T.C.
- ◆ **Précise** que les fonds sont prévus au budget.
- ◆ **Charge** M. le Maire et M. le Receveur Municipal, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

VOTE : **Pour** : **08** ; **Contre** : **02** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND.

6) RESEAUX SEPARATIFS RUE DE ST ETIENNE ET RUE DU PETIT ST JEAN. MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE CONFIEE AU CABINET SAFEGE.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de Construction de la STEP et sa mise en service en 2011.

L'opération de mise en séparatif des réseaux du Sommet de la Ville a été réalisée en 2009.

Dans le but de limiter la quantité d'eaux pluviales à la Station d'Épuration, il est indispensable de réaliser la mise en séparatif du réseau unitaire au niveau du Carrefour de St Sébastien.

Un Appel d'Offres - mission de maîtrise d'œuvre - a été lancé et plusieurs Cabinets ont transmis leur offre.

La Commission d'Ouverture des plis s'est réunie et a décidé de retenir le Cabinet SAFEGE.

Le montant des honoraires s'élève à : 13 739,33 € H.T. soit 16 432,24 € T.T.C.

M. le Maire propose de confier au Cabinet SAFEGE, la mission de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **Décide** de confier au Cabinet SAFEGE, la mission de maîtrise d'œuvre.
- ◆ **Autorise** le Maire à signer le Marché correspondant.
- ◆ **Précise** que les fonds sont prévus au Budget.

VOTE : **Pour** : **10**.

7) PROTECTIONS « GLAIRES DU VALLON ». NOUVELLE LOCALISATION.

M. le Maire rappelle qu'après les crues de Mai 2008 et la destruction des protections, un projet de Protections de BESSANS, zone « Glaires du Vallon » - SOGREAH - a été approuvé par le Conseil Municipal, (Délibération du 29 Mai 2009).

Dans le cadre de la gestion du risque inondations sur la Commune de BESSANS, une étude a été confiée par le S.P.M. à ETRM. De cette étude, il ressort que le projet initial apparaît peu pertinent ; il serait fort préférable de réaliser une protection plus proche du village.

La nouvelle localisation prévue impose des modifications techniques et financières.
Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **Accepte** la nouvelle localisation des Protections de BESSANS, le long des habitations en amont du Pont de BESSANS.
- ◆ **Sollicite** le transfert des subventions prévues sur ce nouveau projet.

VOTE : **Pour** : 10.

8) FINANCEMENT DE L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL.

M. le Maire rappelle que, suite au transfert de la compétence tourisme à la Communauté de Communes, cette dernière se doit de financer l'Office du Tourisme Intercommunal Haute Maurienne Vanoise.

L'étude de ce financement a été confiée par la CCHMV au cabinet « Stratorial Finances ».

Celui-ci a proposé deux solutions :

- La première solution consiste à fiscaliser 100% du besoin à financer. La Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise augmenterait ses taux de taxes locales afin de lever un produit supplémentaire de 1.368.000 € et corrélativement les Communes baisseraient les impôts communaux. Un système de compensation via l'attribution de fonds de concours pourrait être institué pour compenser les écarts qui seraient constatés.
- La deuxième solution consiste à fiscaliser partiellement ce produit attendu. La Communauté de Communes augmenterait les taux des taxes à hauteur de 60% du besoin à financer et les Communes subventionneraient l'Office du Tourisme Intercommunal à hauteur de 40% du besoin à financer. Les 40% pris en charge par les Communes seraient déterminés pour moitié au prorata du nombre de lits touristiques et pour moitié au prorata de la population DGF.

Le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 27 janvier 2011, afin de modérer les conséquences de la fiscalisation sur les différentes Communes a validé la deuxième proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- ◆ **Approuve** la solution votée par le Conseil Communautaire et insiste sur le caractère provisoire de cette situation.
- ◆ **S'engage** à mettre les sommes correspondant à la part de BESSANS, pour les 40% pris en charge par les communes, au budget 2011.

VOTE : **Pour** : 06 ; **Contre** : 04 M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, M. Grégory PERSONNAZ, Mme Séverine TERMIGNON.

9) RESTRUCTURATION ECOLE.

9-1) MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE CONFIEE A QUALICONSULT.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a obligation de s'adjoindre les services d'un Cabinet spécialisé afin d'assurer une mission de Contrôle Technique, relative aux travaux de Restructuration de l'Ecole.

Sur avis de la Commission d'Ouverture des Plis, M. le Maire propose de confier à QUALICONSULT, la mission de Contrôle Technique pour les travaux de Restructuration de l'Ecole.

Le montant des honoraires s'élève à : 3 625,00 € H.T. soit 4 335,50 € T.T.C.

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 02 Février 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- ◆ **Décide** de confier à QUALICONSULT, la mission de Contrôle Technique.
- ◆ **Autorise** le Maire à signer le Marché correspondant.
- ◆ **Précise** que les fonds sont prévus au Budget.

VOTE : **Pour : 06 ; Ne prennent pas part au vote : 04** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, M. Grégory PERSONNAZ, Mme Séverine TERMIGNON.

9-2) MISSION DE COORDINATION S.P.S. CONFIEE A ELYFEC SPS.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a obligation de s'adjoindre les services d'un Cabinet spécialisé afin d'assurer une mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs, relative aux travaux de Restructuration de l'Ecole.

Sur avis de la Commission d'Ouverture des Plis, M. le Maire propose de confier à ELYFEC SPS, la mission de Coordination SPS pour les travaux de Restructuration de l'Ecole.

Le montant des honoraires s'élève à : 2 000,00 € H.T. soit 2 392,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- ◆ **Décide** de confier à ELYFEC SPS, la mission de coordination SPS.
- ◆ **Autorise** le Maire à signer le Marché correspondant.
- ◆ **Précise** que les fonds sont prévus au Budget.

VOTE : **Pour : 06 ; Ne prennent pas part au vote : 04** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, M. Grégory PERSONNAZ, Mme Séverine TERMIGNON.

III - VOTE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2010.

Aucune observation n'étant faite sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2010, M. le Maire demande le vote du Conseil Municipal.

VOTE : **Pour : 06 ; Contre : 02** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, **Abstentions : 02** M. Grégory PERSONNAZ, Mme Séverine TERMIGNON.

IV - DROITS DE PREEMPTION.

- Vente des terrains cadastrés sections H 2230 (2,25 ares) et H 2236 (6,68 ares) lieudits « Chaudannes » par M. Jean-Pierre FAVRE et Mme Pierrette CASTEAU veuve de M. René FAVRE, à M. Gilbert FAVRE, pour un montant de 69 600 euros.

VOTE : **Pour ne pas préempter : 10.**

V - QUESTIONS DIVERSES.

- 1) M. le Maire indique que l'association « La Maison du Tourisme » a modifié ses statuts et a élu un nouveau bureau, Président M. Christophe LOMBARD, Vice-Président M. Bernard TRACQ, Secrétaire M. Sébastien VINCENDET, Trésorier M. Henri PERSONNAZ.
- 2) Mme Séverine TERMIGNON informe qu'elle a démissionné de la présidence du CCAS. Il faudra envisager son remplacement.
- 3) M. le Maire propose d'étudier le moyen de rendre hommage à Jean-Pierre et Patrice VINCENDET dans le cadre du Marathon de BESSANS.

*Le Maire,
Daniel PERSONNAZ.*